

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du 17 mars 2022

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14.

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 18h25

**Etaient présents** : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question 8), M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Michel JASSEY, M. Frank LAIDIE, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie ZEHAF.

**Etaient présents en visioconférence** : Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nicolas BODIN, Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Gilles ORY, M. Benoit VUILLEMIN.

**Etaient absents** : M. Loïc ALLAIN, M. Sébastien COUDRY, M. Christophe LIME, M. Pascal ROUTHIER, Mme Anne VIGNOT.

**Secrétaire de séance** : M. Yves GUYEN.

**Procurations de vote** : Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Jean-Paul MICHAUD, M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF, M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAF, Mme Marie ETEVENARD à Mme Lorine GAGLILOLO, M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN, M. Aurélien LAROPPE à M. François BOUSSO, M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER à M. Gabriel BAULIEU, M. Benoit VUILLEMIN à M. Daniel HUOT.

## **Fonds d'aides aux manifestations artistiques et culturelles**

### **Première session 2022 (subventions inférieures à 23 000 €)**

**Rapporteur : M. Michel JASSEY, Vice-Président**

| <b>Inscription budgétaire</b>   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| BP 2022 et PPIF 2022-2026<br>«Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles – 1ère session 2022» | Montant de l'opération : 45 900 € |
| <i>Sous réserve de vote du BP 2022 et du PPIF 2022-2026</i>   |                                   |

#### Résumé :

Ce rapport porte sur l'attribution de subventions aux associations culturelles dans le cadre de la première session d'instruction 2022 du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles, pour l'organisation de manifestations – récurrentes ou nouvelles - se déroulant en 2022. Il est proposé d'accorder 10 subventions à 10 associations pour un montant total de 45 900 €.

### **I. Objet du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles**

Le Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles a pour objectifs spécifiques de :

- contribuer au rayonnement du territoire à travers des événements artistiques et culturels,
- favoriser une offre culturelle de qualité, pour tous les publics, représentant la diversité des disciplines artistiques, sur tout le territoire de l'agglomération, notamment en milieu rural,
- développer et favoriser l'accès des publics à l'offre artistique et culturelle,
- accompagner l'épanouissement de tous et favoriser les actions de médiation auprès des différents publics,
- soutenir la création, l'émergence artistique et les artistes du territoire.

Sont éligibles dans ce cadre, les manifestations artistiques et culturelles :

- à l'intérêt communautaire avéré au regard des éléments généraux d'appréciation fixés dans le règlement d'intervention,
- portées par des structures culturelles dont le siège social est situé sur le territoire du Grand Besançon,
- dans les domaines de la musique, du spectacle vivant, des arts visuels, du livre et du patrimoine.

### **II. Soutien à des manifestations artistiques et culturelles**

#### A/ Instruction des dossiers

La date de clôture du dépôt des dossiers de demandes de subvention de cette 1ère session 2022 a été repoussée, comme pour la première session 2021, au 10 décembre 2021 (au lieu du 15 novembre habituellement), en raison de la crise sanitaire.

15 dossiers ont été déposés et instruits : 10 pour des manifestations récurrentes et 5 pour des manifestations nouvelles. Trois de ces demandes ont par la suite été annulées par les associations car elles ont reporté ou annulé leurs manifestations.

L'instruction des dossiers de manifestations récurrentes a tenu compte des bilans réalisés avec les associations qui ont reçu une subvention en 2021. En effet, dans le cadre particulier de la pandémie, la collectivité s'était engagée à mener cette démarche afin de mesurer l'impact de la crise et particulièrement sur leur situation financière.

#### B/ Propositions de subventions – Première session 2022

Comme l'année précédente, toujours en raison de la crise sanitaire, il est proposé de statuer sur la base des dossiers reçus, indépendamment de l'impact que la situation sanitaire aura sur les projets

de manifestations artistiques et culturelles et de réaliser un bilan, notamment financier, au cas par cas, en fin d'année 2022.

Aussi, au regard des critères d'éligibilité et des éléments d'appréciation, ainsi que des bilans réalisés avec les associations concernées pour 2021, il est proposé d'accorder, pour la première session 2022, 10 subventions à 10 projets de manifestations, 9 récurrentes et 1 nouvelle, pour un montant de 45 900 € réparti de la manière suivante :

| Association                                    | Intitulé du projet, lieu(x) et date(s) 2022   | Subvention 2020 | Subvention 2021 | Préfinancement exceptionnel projet 2022* | Subvention proposée pour 2022 |
|--|---|-----------------|-----------------|--|-------------------------------|
| ASSOCIATION EUROPÉENNE DU FESTIVAL DE CAVES    | Festival de Caves, du 11 mai au 26 juin dans des caves de Besançon, du Grand Besançon, Franche-Comté*   | 9 000 €         | 9 000 €         | 2 700 €                                  | 6 300 €                       |
| ASSOCIATION ESPERANCE                          | Saison du cinéma à Byans sur Doubs, de septembre 2021 à juin 2022   | 2 000 €         | /               | /  | 2 000 €                       |
| GRAIN D'PIXEL ASSOCIATION POUR LA PHOTOGRAPHIE | Festival Photographie Besançon, du 24 septembre au 24 octobre, à Besançon et au Musée des Maisons Comtoises à Nancray   | /               | 3 000 €         | /  | 3 000 €                       |
| JUSTE ICI                                      | Saison Juste Ici 2022 et Festival Bien Urbain en biennale en 2023 (temps forts en juin années paires et festival années impaires)   | 7 000 €         | 10 000 €        | /  | 12 000 €                      |
| LES DIMANCHES D'AVRIL                          | Festival Les Dimanches d'avril, dimanche 3 avril 2022 Vaire, samedi 9 avril Châtillon-le-Duc, dimanche 10 avril sous réserve Avanne, 23 avril Saint Vit et dimanche 24 avril Besançon | /               | 1 500 €         | /  | 2 000 €                       |
| LES VOIX INTÉRIEURES                           | Festival POTE – Playing On The Edge, du 28 au 30 octobre à Besançon   | 3 000 €         | 4 000 €         | /  | 4 000 €                       |
| MUSIQUES EN PERSPECTIVES                       | Festival Besançon /Montfaucon, du 3 au 6 juin et du 24 au 28 août à Besançon, Montfaucon, dans le Doubs et en Suisse  | 10 000 €        | 10 000 €        | 3 000 €                                  | 7 000 €                       |
| ORGUE EN VILLE                                 | Festival Orgue en Ville du 1 <sup>er</sup> au 10  | 8 000 €         | 8 000 €         | 2 400 €                                  | 5 600 €                       |

|  |   |                 |                 |                |                 |
|--|---|-----------------|-----------------|----------------|-----------------|
|  | juillet, dans le Grand Besançon (Besançon, autres communes) et en Bourgogne Franche-Comté                           |                 |                 |                |                 |
| TETRAKTYS                                    | Nuit de la Musique de Chambre, le 9 mars au CRR et au FRAC à Besançon et concerts dans commune(s) du Grand Besançon | 2 000 €         | 2 000 €         | /              | 2 500 €         |
| <b>Sous-total manifestations récurrentes</b> |   | <b>41 000 €</b> | <b>49 000 €</b> | <b>8 100</b>   | <b>44 400 €</b> |
| LOUP VERT                                    | Festival Le Loup dans la rue le 10 septembre à Deluz  | /               | /               | /              | 1 500 €         |
| <b>Sous-total manifestation nouvelle</b>     |   |                 |                 |                | <b>1 500 €</b>  |
| <b>Total général</b>                         |   | <b>41 000 €</b> | <b>49 000 €</b> | <b>8 100 €</b> | <b>45 900 €</b> |

\* votés lors du Bureau du 2 décembre 2021

\*\* sous réserve de transmission des pièces administratives nécessaires à un dossier complet

Ces subventions feront l'objet d'un versement en une seule fois à compter de la notification de la subvention.

**A l'unanimité, le Bureau :**

- se prononce favorablement sur la proposition d'attribution de 10 subventions pour un montant total de 45 900 €, dans le cadre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles pour la première session 2022, réparties comme suit :
  - 6 300€ à l'Association européenne du festival de caves ;
  - 2 000€ à l'association « Espérance » ;
  - 3 000€ à l'association « Grain d'Pixel » ;
  - 12 000€ à l'association « Juste Ici »
  - 2 000€ à l'association « Les dimanches d'avril » ;
  - 4 000€ à l'association « Les Voix intérieures » ;
  - 7 000€ à l'association « Musiques en perspectives » ;
  - 5 600€ à l'association « Orgue en Ville » ;
  - 2 500€ à l'association « Tetraktys » ;
  - 1 500€ à « l'Amicale de Saône » ;
  - 1 500€ au « Loup Vert » ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les actes à intervenir dans ce cadre.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28 Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseillers intéressés : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.